

Nom-prénom de l'élève :

Régime

Interne

1/2 pensionnaire

Externe

Montant mensuel	INTERNE	1/2 PENSION	EXTERNE
<i>année 2026-2027</i>			
SEPTEMBRE	329 €	205 €	102 €
OCTOBRE	329 €	205 €	102 €
NOVEMBRE	329 €	205 €	102 €
DECEMBRE	329 €	205 €	102 €
JANVIER	329 €	205 €	102 €
FEVRIER	329 €	205 €	102 €
MARS	329 €	205 €	102 €
AVRIL	329 €	205 €	102 €
MAI	329 €	205 €	102 €
JUIN	329 €	205 €	102 €
JUILLET	329 €	205 €	102 €
En cas d'organisation d'un voyage d'études obligatoire au cours du cycle de formation :			
Prévoir une participation de 400 € maximum			

- \* La pension, la 1/2 pension ou l'externat inclut les frais pédagogiques liés aux différentes activités **durant le temps de présence au Lycée** (hors activités extra-scolaires proposées pour les internes).
- \* Son règlement est réparti sur un maximum de **11 mois** afin d'en faciliter le paiement.
- \* En cas de **désistement** en cours d'année, tout mois commencé est dû.
- \* En cas de **bourse** nationale, celle-ci vient en déduction de la pension, 1/2 pension ou externat. Le solde en faveur de la famille sera remboursé en fin d'année scolaire si l'élève n'est pas dans l'établissement à la rentrée.
- \* La facture annuelle est éditée en début d'année scolaire mentionnant l'échéancier, pour règlement le 15 de chaque mois et non à terme échu.
- \* **Le régime scolaire (interne, 1/2 pension, externe) choisi à la rentrée ne peut être modifié qu'une seule fois : au 1er janvier de l'année scolaire en cours et doit être sollicité par écrit avant le 15 décembre.**
- AUCUN changement de facturation du régime ne pourra être accepté avant ou après cette date.**
- \* Le temps de présence au Lycée tient compte d'un nombre de jours d'absences théoriques et des stages. Aucune déduction ne sera accordée (y compris en cas d'exclusion disciplinaire temporaire du lycée ou de l'internat) sauf en cas d'absence **de plus de 30 jours scolaires consécutifs justifiée par certificat médical.**

Je m'engage à régler au LYCEE PRIVE SAINTE-MAURE - 10150 SAINTE MAURE, le montant de la  Pension,  1/2 Pension,  Externat, ainsi que le voyage d'études tel qu'il est mentionné dans l'échéancier ci-dessus.

Fait à :

le :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :